



Ministère des solidarités et de la santé

Ostéopathes: les organisations professionnelles déclarées représentatives par le ministère en 2020

Suite à l'avis publié au Journal Officiel du 23 mars 2019 et à l'enquête de représentativité de 2019 de la profession d'ostéopathes, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a déterminé la liste des six organisations professionnelles retenues pour représenter au niveau national cette profession et siéger au sein de la commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en ostéopathie :

Organisations représentant les ostéopathes exclusifs de santé :

- Ostéopathes de France (ODF)
- Syndicat Français Des Ostéopathes (SFDO)

Organisations représentant les ostéopathes - masseurs-kinésithérapeutes :

- Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)
- Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes-Rééducateurs (SNMKR)

Organisations représentant les ostéopathes - médecins :

- Ostéos de France
- Syndicat de Médecine Manuelle Ostéopathie de France (SMMOF)